



# L'affaire Cadiou ET LE Scandale des Poudres



---

# L'ŒUVRE

---



11<sup>e</sup> ANNÉE : 28 Mai 1914-  
N<sup>o</sup> 22  
220, Faub. St-Honoré (8<sup>e</sup>)  
[Téléphone: 589-55]

DIRECTEUR :

GUSTAVE TÉRY

REPOPULATION



— Voyez, cher ami, ce brave homme : il y a dix ans il était plus « déjeté » que vous. Il s'est mis au **QUINQUINA DUBONNET** et regardez le résultat.

**LEON DE MONTESQUIOU**

**1870**

**Les Causes politiques du Désastre**

Au moment où la nouvelle situation parlementaire paraît menacer la Défense nationale, il faut lire cet ouvrage qui donne la leçon politique de nos défaites et montre comment Bismarck triompha en 1870 d'un Parlement hostile à la préparation militaire

Un volume in-16 double-couronne de 288 pages. . . . . 2.50

JACQUES DELEBECQUE

**LA PREMIERE RESTAURATION**

ET LES

**“FOURGONS DE L’ÉTRANGER”**

C'est la destruction définitive d'une légende. Ce petit livre établit par des faits précis et des documents irréfutables que la Restauration de 1814 fut faite contre le vœu des Alliés.

Un volume de 128 pages. . . . . 1.50

CHARLES MAURAS

8<sup>e</sup> Mille

**KIEL ET TANGER**

La République française devant l'Europe de 1895 à 1913

NOUVELLE ÉDITION REVUE ET AUGMENTÉE

Un volume in-18 de CXVIII-432 pages. . . . . 4 fr.

Nouvelle Librairie Nationale, 11, rue de Médicis, Paris. Envoi franco contre mandat



**DE CAILLAUX A LOUPPE**

# **Les Rouges**

Écoutez : c'est encore « plus fort » que l'élection de M. Caillaux.

Vous me direz que ce n'est pas possible.

Alors, jugez-en. Voici toutes les pièces du procès :

Et voici d'abord M. Louppe.

Ce M. Louppe, le nouveau député de Châteaulin, n'est pas un inconnu pour les lecteurs de l'*Oeuvre*. Nous leur avons maintes fois parlé du « scandale des poudres », au cours de cette campagne sur le sabotage de la Marine, qui me conduisit dans le cabinet du juge d'instruction Chênebenoit et faillit me faire asseoir une seconde fois sur les bancs de la cour d'assises.

J'avoue que j'aime à évoquer ce glorieux souvenir. On m'informe que cette semaine la Société protectrice des animaux m'a décerné une de ses plus hautes récompenses, le prix du préfet de police. Depuis que je suis sorti du lycée (il y a quelque temps déjà), je n'ai pas « remporté » beaucoup de prix, et surtout je n'ai guère l'habitude d'être couronné par les préfets de police. C'est assez vous dire

— 793 —

✓ 1638 60  
8.P 2884

combien je suis fier de cet honneur imprévu. Il y a pourtant quelque chose dont je suis plus fier encore : c'est d'avoir été poursuivi jadis pour avoir dénoncé les forbans dont les malfaçons criminelles coûtaient la vie aux marins de l'*Iéna* et de la *Liberté*.

C'est ainsi, vous en souvient-il? que nous avons fait la connaissance de M. Louppé, et, pour vous le présenter, il nous suffirait de feuilleter la collection de l'*Œuvre* depuis 1909; vous y verriez comment, d'une semaine à l'autre, nous sommes parvenus à découvrir les causes et les auteurs responsables des catastrophes navales.

Mais notre campagne eut des sanctions : elle ne détermina pas seulement la démission du ministre de la Marine, puis la chute du cabinet Clemenceau; l'enquête de l'*Œuvre* fut reprise et confirmée par une commission parlementaire; de nombreux documents furent réunis, si démonstratifs, si alarmants, que tout d'abord on eut peur de les produire; il fallut encore quelques indiscretions de l'*Œuvre* pour que le gouvernement se résignât à l'aveu de la vérité lamentable.

Voilà comment, le 9 novembre 1911, l'*Œuvre* résumait le rapport du général Gaudin, directeur des poudres, accablant pour M. Louppé, directeur de la poudrerie du Pont-de-Buis. Si bien qu'à la séance du 13 novembre, il fut impossible de ne pas donner lecture de ce rapport à la Chambre. Nous pouvons donc aujourd'hui nous référer, non plus à la collection de l'*Œuvre*, mais bien à celle du *Journal officiel*, en laissant la parole au général Gaudin :

## RAPPORT

*Procédés frauduleux qui auraient été suivis par M. Louppé pour faire recevoir des lots de poudres ne satisfaisant pas aux conditions de réception.*

Dans son rapport du 17 février 1909, M. Maissin a accusé M. Louppé d'avoir, étant directeur du Pont-de-Buis, employé, dans le but de faire recevoir ses poudres, un système continu de fraudes et de supercheries, consistant à présenter à la réception des échantillons différents des poudres qu'ils étaient censés représenter...

L'enquête très serrée faite à ce sujet n'a pas permis d'établir la réalité de ces accusations. Mais, au cours de celle à laquelle il a été procédé en 1909, M. le contrôleur général Chapelle a pu établir que pour le lot dit de l'*Iéna* BM. 7. AM, 2.9-99-PB, la poudre livrée n'était pas identique à l'échantillon ayant servi aux épreuves de rejet.

M. Louppé, interrogé à ce sujet, n'a pu donner aucune explication précise.

*Il y avait à bord de l'*Iéna*, 7.425 kilogr. 900 de poudre de ce lot et les soutes 4 et 5 à l'arrière de l'*Iéna*, où s'est déclaré l'incendie, ne renfermaient pas d'autre poudre que celle de ce lot.*

Est-il besoin de faire remarquer combien les termes d'un pareil rapport sur un sujet si grave doivent être pesés, mesurés?

Il n'est pas besoin pourtant de lire entre les lignes pour voir que le général Gaudin considère la mauvaise qualité des poudres fabriquées par M. Louppé comme la cause première de la catastrophe. Il poursuit :

Les pratiques blâmables qui ont été constatées par l'enquête de M. le contrôleur général Chapelle permettent de mettre en suspicion tous les produits fabriqués par cet établissement.

Il importe d'ailleurs de signaler ici que ce n'est pas la première fois que la fabrication du Pont-de-Buis donne lieu à critique.

En 1896, le ministre avait chargé une commission

comprenant des représentants du service des poudres et des services consommateurs (artillerie de terre et artillerie navale) d'étudier, sous la présidence de M. le général président du comité de l'artillerie, différentes questions relatives à la fabrication des poudres, parmi lesquelles figurait la suivante :

La fabrication de la poudrerie du Pont-de-Buis est-elle plus défectueuse que celle des autres établissements?

Réponse : Oui.

*On ne peut s'empêcher de faire ce rapprochement que l'ingénieur (Louppe) qui dirige le Pont-de Buis en 1896 et dont la fabrication se trouvait ainsi critiquée, était encore directeur du même établissement au moment où ont été fabriqués les lots mis en cause lors de l'explosion de l'Iéna et de celle de la Liberté.*

Et le général Gaudin explique précisément pourquoi les « procédés de fabrication et de réception » sont suspects.



Voilà l'homme jugé par ses chefs au point de vue professionnel. Comment pouvait-on hésiter à sévir contre un fonctionnaire convaincu de pareils manquements, et dont les fautes avaient eu ces effroyables conséquences? Tout bonnement parce que M. Louppe était en même temps un des radicaux les plus remuants de Bretagne. Et, pour admettre l'hypothèse la plus indulgente, c'est sans doute parce qu'il s'occupait trop activement de politique qu'il n'avait plus le temps de surveiller la fabrication de ses poudres.

Toujours est-il que l'on n'osait toucher à ce conseiller général, futur candidat du parti radical-socialiste aux élections législatives. Ce Louppe manquait évidemment à la « République des camarades ».

Après les interpellations qui suivirent la catastrophe de la *Liberté*, il fallut bien pourtant reconnaître qu'en maintenant ce sinistre Louppe à la tête d'une poudrerie nationale, on risquait de faire sauter un troisième cuirassé; et en 1912, l'un des premiers actes de M. Millerand au ministère de la guerre fut de signer sa mise en disponibilité.

Le décret avait d'ailleurs été préparé par son prédécesseur Messimy, et c'est une justice à rendre aux radicaux que, tout d'abord, ils furent unanimes à flétrir le funeste poudrier. Les socialistes aussi. « C'est un crime de laisser ces poudres sur les bateaux! » s'écriait M. Lauche. Et M. Jaurès de renchérir : « C'est prodigieux, ce contrôle après!... C'est effrayant! En attendant le résultat du contrôle, est-ce que les poudres resteront à bord des cuirassés? »

Il y a trois mois, lorsqu'on apprit que Louppe avait l'impudence de se présenter aux élections, il y eut un sursaut d'indignation à la Chambre. J'ai là plusieurs lettres écrites à M. Charles Daniélou, alors député du Finistère, par ses collègues du Palais-Bourbon. Recueillons quelques-uns de ces témoignages :

J'ai qualifié de **criminelles** les fautes graves qui nous ont valu la catastrophe de l'Iéna d'abord et celle plus coupable de la *Liberté*.

Quand je songe aux nombreux deuils que ces malheurs nationaux ont faits dans la population bretonne, je reste stupéfait qu'un de ceux qui les ont causés ose se présenter aux suffrages de nos braves populations armoricaines.

Vice-Amiral BIENAIMÉ,  
Membre de la Commission de la Marine.



Si je n'ai pas eu à prendre part aux débats auxquels a donné lieu la catastrophe de la *Liberté*, je les ai suivis

avec le plus haut intérêt — et les responsabilités de M. Louppé me sont apparues écrasantes pour lui.

Je ne peux comprendre, après les discours de MM. Messimy, Delcassé, Painlevé, Lefèvre, — et après le vôtre — qui furent pour ce poudrier la série la plus terrible des réquisitoires qu'il ait encore l'audace ou l'inconscience de se présenter devant le suffrage universel.

Comment ! il ne craint pas de faire appel aux bulletins de vote des populations bretonnes, de ces populations qui ont compté tant de leurs enfants parmi les victimes de l'*Iéna* et de la *Liberté* ?

Évidemment il a d'un cœur léger, tout oublié. — Mais, elles, elles se souviendront.

Paul BEAUREGARD,  
Membre de l'Institut.

J'ai été membre de la commission d'enquête sur le désastre de l'*Iéna*. J'ai lu le rapport de M. le Général Gaudin sur le désastre de la *Liberté*.

C'est assez vous dire que je voterais contre M. Louppé, si j'étais électeur breton.

Denys COCHIN,  
de l'Académie Française.

M. Louppé candidat !

Si on était venu me prédire cela, pendant qu'avec la délégation parlementaire, je suivais la longue théorie des morts de la *Liberté* dans les rues de Toulon, ou quand avec M. Delcassé je parcourais les salles de l'hôpital de Saint-Mandrier encombrées de blessés aux chairs brûlées, aux yeux sans regard; si on m'avait prédit, dis-je, que l'auteur principal de cette catastrophe oserait dire à des populations de Bretagne : « Me voici, je sollicite vos suffrages, je veux être le représentant de Châteaulin; » malgré tout ce que j'ai déjà vu d'exorbitant et de cynique dans la vie parlementaire, je n'aurais pas cru à pareille inconscience.

Et pourtant M. Louppé est candidat !

Oui, mais candidat radical, c'est-à-dire, comptant

sur la Loge, la rue de Valois, l'appui de Thalamas !...

Et alors tout s'explique ! Car rien ne montre mieux la pire déchéance de ce parti que l'apparition de M. Louppé sur ses tréteaux.

Commandant DRIANT  
Député de Meurthe-et-Moselle.

Mais les opinions de ces honnêtes gens ne comptent pas, puisqu'ils sont nationalistes.

Pour une fois, cependant, les républicains « de gauche » ne tiennent pas un autre langage. Voyez :

Je ne puis croire qu'une telle candidature soit admise par les populations de notre patriotique Bretagne.

F. DRELON.

Comme membre du cabinet de M. Delcassé alors ministre de la marine lors de la catastrophe de la *Liberté*, j'ai assisté aux angoisses du chef de la marine Française et j'ai participé au deuil qui a frappé si douloureusement notre armée navale.

Comme collaborateur du ministre de la Marine, j'ai vu les préoccupations incessantes de tout l'état-major; j'ai vu ses craintes, ses inquiétudes de voir une tragédie nouvelle endeuiller les familles de toutes nos côtes.

Aussi, avec quelle stupéfaction douloureuse nous avons appris que la vie de nos enfants était tous les jours à la merci des malfaçons !

Tous ceux qui ont vécu cette heure ne pourront croire à la candidature d'un homme qui a été jugé responsable de ces tragiques erreurs par ses chefs hiérarchiques et qui devrait plutôt chercher l'oubli qu'une publicité malheureusement déjà trop chèrement acquise.

F. CHEVILLON,  
Député de Marseille.

Après les révélations qui nous ont été faites à la Chambre par les orateurs de tous les partis sur l'affaire

des poudres, la nouvelle de la candidature de M. Louppé est stupéfiante. Si ce poudrier dont la responsabilité nous a paru écrasante veut chercher une réhabilitation dans le suffrage universel, j'espère que ses calculs seront trompés. Le bon sens des Bretons qui, d'ailleurs, ont compté tant des leurs parmi les victimes des catastrophes des poudres me rassure à cet égard.

MARC FRAYSSINET.

On oublie vraiment vite en France; et, cependant, quelles que soient nos facultés de résignation, certains malheurs doivent subsister comme des leçons, certaines responsabilités comme des cauchemars.

Le nom de M. Louppé est inscrit dans une page d'histoire que les Bretons ne sauraient oublier.

CHARLES LEBOUcq.

Quelle que soit la nuance politique du comité qui aurait désigné M. Louppé, il m'apparaît que l'ancien directeur de Pont-de-Buis s'est chargé de si lourdes responsabilités au point de vue de la Défense nationale qu'il est impossible qu'il soit jamais élu par une majorité de Français.

Je vous écris ceci sans la moindre passion: je ne connais pas M. Louppé: mais je n'oublierai jamais ce que l'opinion publique, profondément émue, a justement dénommé « le scandale des poudres ». Je n'oublierai pas davantage qu'un ministre de la guerre républicain a dû lui infliger la peine la plus grave, et enfin que la commission du budget, dont j'ai l'honneur de faire partie, tenant à manifester son indignation pour les faits qui étaient portés à sa connaissance, a pris à l'unanimité, à l'égard de M. Louppé, des mesures d'exception.

PAUL BÉNAZET.

Rapporteur du budget de la Marine.

Ce que je pense du choix de M. Louppé comme candidat, mes discours sur la question des poudres l'indiquent sans ambages: Je le déplore.

PAUL PAINLEVÉ.

Le même Painlevé, rapporteur du budget de la Marine, avait dit le 3 février 1913 à la tribune de la Chambre :

Après l'accident de la *Liberté*, malgré l'émotion douloureuse ressentie dans le pays, s'il n'avait été établi que les poudres de ces dernières années, les poudres de Pont-de-Buis notamment, avaient été fabriquées dans des conditions d'insécurité déplorables, les poudres récentes n'auraient pas été débarquées, *la flotte n'aurait pas traversé cette longue période pénible où la mobilisation se trouvait compromise en vue des marines rivales*; nous n'aurions pas actuellement encore une partie de nos poudres à terre, nos tirs ne seraient pas suspendus...

M. Louppé se présente aux élections. Je ne veux rien en croire. A-t-il donc oublié que les accusations portées contre lui par M. Maissin furent reconnues par le général Gaudin, directeur des poudres, comme étant en grande partie exactes?

Sur la proposition du directeur des poudres, je me trouvai amené à infliger à l'ingénieur en chef du Pont-de-Buis, la plus sévère de toutes les punitions disciplinaires dont je disposais, je vous dire la mise en non-activité.

Permettez-moi de penser que cette information est inexacte et que M. Louppé ne se présente pas aux suffrages des républicains bretons. **Ce serait vraiment trop énorme.**

MESSIMY,  
Ancien ministre de la Guerre.

Vous me demandez mon sentiment sur la candidature de M. Louppé. Je ne puis rien ajouter à ce que vous a écrit Messimy. Tout est donc possible en France si M. Louppé est candidat.

Je doute encore de la candidature, mais ce dont je ne doute pas, c'est de l'échec. Les souvenirs que j'ai gardés du peuple breton, m'assurent que dans cette affaire tout au moins — justice sera faite.

DE MONZIE,  
Ancien sous-secrétaire d'Etat à la Marine

J'estime que M. Louppé a trahi son devoir le plus sacré. Quand on est chargé d'un service aussi délicat que la fabrication des poudres, on n'a pas le droit de laisser sortir de l'établissement que l'on dirige des ouïes aussi immondes que celles que M. Louppé a livrées à la marine nationale (1).

PIERRE BAUDIN,  
Ancien ministre de la Marine.

Le présent numéro ne suffirait pas pour publier tous les témoignages pareils. Mais la cause est entendue — et l'homme condamné, flétrit, écrasé...

Ça ne l'a pas empêché d'être élu par plus de mille voix de majorité, et d'être élu au cœur même de la Bretagne !

— Les électeurs bretons ne savaient donc pas tout cela ?

— Ils ne pouvaient, hélas ! l'ignorer, car j'emprunte tous ces documents au *Républicain de Cornouaille*, le journal même de M. Charles Daniélou, le député de Châteaulin, battu par ce Louppé !

— Mais alors ?

— Eh ! oui...

②

Pourtant, l'ignorance, l'alcoolisme et la stagnation des mares n'expliquent pas tout. Voici l'infamie. La candidature de ce radical indigne entre les indignes n'a pas été seule-

(1) A toutes ces lettres et déclarations d'anciens ministres de la Guerre et de la Marine, qui étaient les chefs hiérarchiques du poudrier, des rapporteurs du budget de la marine et des poudres et salpêtres, et de tous les parlementaires de son parti, que répondait M. Louppé ?

Dans un article intitulé « Inconscients ou complices », le poudrier écrivait :

« Que ces personnages restent chez eux.  
« Ils n'ont rien à faire avec les Bretons. »

ment agréée par le parti Caillaux, elle a été patronnée officiellement, cyniquement par le ministère lui-même ! Le même parti qui a vomi ce Louppé recueille son vomissement et le fait avaler de force aux électeurs !

La préfecture a donné des ordres, écrit M. Charles Daniélou, tous les fonctionnaires sont mobilisés. Les instituteurs font des réunions publiques, les agents-voyers escortent le candidat officiel et font distribuer à domicile, par les cantonniers, les bulletins de vote de leur candidat ; un juge au tribunal de Brest adresse un supreme appel par voie d'affiche aux électeurs.

Dans une commune, l'instituteur amènera sur le quai les enfants des écoles pour y recevoir mon adversaire et pour acclamer son nom (1) ; dans une autre commune, un fonctionnaire dira aux vieillards : « Pauvres vieux, c'est la dernière fois que vous touchez votre pension si M. Daniélou est élu député. »

Ici l'agent voyer avec des rôques et des cordes viendra tracer quelque chemin rural. « C'est convenu, le chemin sera fait, si l'officiel est élu. » Et là une décision préfectorale de la dernière heure autorisera le cultivateur à prendre du sable sur la plage ; mais l'autorisation sera retirée, si l'officiel est battu.

Le candidat lui-même parle : « Je sais vos besoins. Vous voulez un quai, vous l'aurez ; vous voulez un pont, je le ferai ; vous voulez un chemin, il est nécessaire. » Et par des lettres, que je possède, il promettra

(1) Ce que M. Daniélou ne dit pas et peut-être n'osait pas, c'est qu'une chanson de circonstance avait été composée. Le refrain est à retenir :

Albert Louppé ! Albert Louppé !  
C'est l'homme que nous aimons.  
République  
Très laïque,  
Toujours nous te défendrons !

Voyez-vous ces malheureux écoliers entonner ce refrain inepte sur le quai de la gare, tandis que l'instituteur « très laïc » bat la mesure ?

à celui-ci une prime pour son étalon. Il est président du conseil général. Il est tout-puissant (2).

Vous croyez que dans cette Bretagne, où tant de familles sont en deuil par la faute du Louppe, on va lui rappeler les cadavres de l'*Iéna* et de la *Liberté*? Pas du tout, les instituteurs vont répétant que c'est au contraire le député sortant Charles Daniélou, qui est responsable de la mort de centaines de soldats pour avoir voté la nouvelle loi militaire!

Ça n'empêche d'ailleurs pas le préfet de faire voter les morts, sans doute ceux de Toulon; mais ce ne sont pas les seuls, puisqu'il est établi que, dans la commune de Quimerch, l'électeur inscrit au numéro 576 a voté le 10 mai; or, il n'est pas moins constant que cet électeur a été enterré le 6, quatre jours avant le scrutin!

Ainsi du reste. Et le reste peut se résumer d'un mot: c'est que le candidat officiel n'était pas descendu dans un hôtel de Châteaulin; il logeait, mangeait, couchait à la sous-préfecture, et c'est dans le cabinet même du sous-préfet qu'il recevait ses agents électoraux!

Qu'est-ce que vous voulez que j'ajoute?

GUSTAVE TÉRY

(2) Citons ces deux lettres comiques :

Un cultivateur influent était partisan de la candidature de M. Daniélou. Il fallait à tout prix le rallier à celle de M. Louppe. Comment faire? Il possède un superbe étalon. Il ne serait sans doute pas fâché qu'on lui promît une prime de 500 francs.

C'est le délégué préfectoral qui écrit le 22 avril, quatre jours avant le scrutin :

« X... et moi ayons parlé à M. Louppe de votre cas pour l'étalon. Il nous a promis formellement que vous auriez satisfaction et a dû vous écrire à ce sujet.

« J'espère que dimanche vous ferez votre possible pour assurer le succès de M. Louppe. Je sais l'influence que vous avez...

Et le même jour, le cultivateur recevait la lettre du candidat lui-même :

« M. X... m'a parlé à nouveau de votre affaire Etalon. Je ne puis que vous dire à nouveau que votre désir est des plus fondés. Vous pouvez compter sur moi pour obtenir satisfaction.

Signé: LOUPPE.

## L'affaire Cadiou

ou

## La vérité fait peur.



Dégageant la « moralité de l'affaire Cadiou », M. Georges Montorgueil écrit :

« L'ombre la plus mystérieuse n'avait cessé d'envelopper ce crime, et des dessous nous étaient apparus qui avaient failli transformer un secret privé en secret d'Etat et orienter le drame du côté où précisément il n'a pas convenu aux magistrats d'aller — et qui était sans doute le bon côté.

Tout le monde a l'impression que les mêmes influences, qui se sont exercées naguère pour atténuer ou dissimuler les responsabilités de l'ingénieur Louppe dans la fabrication défectueuse des poudres de guerre, empêchent aujourd'hui les magistrats de rechercher la vérité dans le sens indiqué par l'*Oeuvre* il y a deux mois (voir l'article intitulé *Le Prochain scandale*, n° du 2 avril), — nous pourrions même dire il y a cinq ans, car, dans notre numéro du 23 décembre 1909, sous ce titre *Les Allemands sont les principaux fournisseurs de nos poudreries*, nous avions déjà raconté toute l'histoire de l'usine de la Grand Palud, et nous l'avons complétée le 2 novembre 1911.

J'ajoute que, dès le 4 novembre 1909, l'*Oeuvre* posait cette question, qui fut répétée plusieurs fois par la suite :

**Faudra-t-il attendre une déclaration de guerre pour découvrir au public que nos poudres de guerre sont faites avec du coton de provenance allemande et que le coton nécessaire à la fabrication de la poudre B. est**

fourni par deux usines allemandes établies en France?

Nous attendons le démenti du ministère de la Guerre, et s'il devait nous convaincre d'erreur, nous aurions grand plaisir à l'enregistrer; mais l'« *ŒUVRE* » est malheureusement trop sûre de ce qu'elle avance.

Le ministère en était aussi sûr que nous, mais il était aussi embarrassé pour confirmer notre information que pour la démentir, car nous avons appris depuis lors que dès l'origine, c'est-à-dire dès la création de l'usine de la Grand'Palud, le ministère n'avait rien ignoré des extraordinaires trafics franco-allemands auxquels donnait lieu la fabrication de nos poudres.

Ici deux questions précises, qui pourront mettre M. Bidart de la Noë sur la bonne voie, s'il veut bien enfin s'y engager :

1<sup>o</sup> Sait-il que MM. Combes et André préterrèrent leur concours aux lanceurs de l'affaire, lorsqu'une société anonyme se constitua, avec des capitaux allemands, pour fournir des déchets de cotonnages allemands à nos poudreries nationales?

2<sup>o</sup> M. Bidart de la Noë a-t-il eu connaissance d'une lettre du député Cloarec à M. Legrand, prédecesseur de Cadiou, — lettre datée de 1906, — dans laquelle il était question d'un « bénéfice actuel et certain pour le ministère pendant cinq ans »?

Ce sont les propres termes dont s'est servi M. Cloarec. Quel était ce « bénéfice certain pour le ministère », — et non pour l'Etat? Faut-il voir dans cette expression une allusion précise à des arrangements louche, et faut-il supposer que ces arrangements expliquent trop le mutisme obscuré du ministère devant les révélations de l'*Œuvre* sur l'usine de la Grand'Palud, son personnel, ses commanditaires — et ses protecteurs?

G. T.

---

## M. Doumergue nous reste

❖

Voici tantôt une quinzaine de jours que tous les journaux annonçaient la démission de M. Doumergue. On précisait même la date, où elle serait rendue publique : ce devait être le mardi, 26 mai, à l'issue du conseil des ministres. Dès le samedi précédent M. Clemenceau commençait son article par ces mots : « M. Doumergue est mort. J'entends comme président du Conseil. »

Pourtant l'*Œuvre* se refusait à enregistrer ces affirmations. En dépit même des prédictions que dictait à M. Clemenceau sa sollicitude trop vite inquiète, nous ne voulions pas envisager la démission de M. Doumergue.

Les présidents du Conseil, qui quittent spontanément le pouvoir, ne s'y résignent d'habitude que pour ménager l'avenir : or, c'est précisément la grande force de M. Doumergue qu'il n'a pas d'avenir à ménager.

M. Doumergue est exclusivement dans le présent. Parmi les titres qui le désignaient pour l'emploi éminent qu'il détient, un seul domine tous les autres : il est là. Nous pourrions même dire qu'il est « un peu là ». Il est donc aussi naturel de l'y voir rester qu'il serait paradoxal de l'y voir revenir. On n'imagine pas deux circonstances en un siècle, qui ramèneraient M. Doumergue à la présidence du Conseil.

Ce n'est pas la caractéristique la moins extraordinaire de cette époque, que nous puis-

sions sans déplaisir voir M. Doumergue demeurer à la tête de l'Etat.

Certes, nous n'attendons pas de lui de grandes choses et même, à parler franc, nous n'attendons rien, mais le parlement nous inspire une telle confiance que rien devient le maximum de ce que nous pouvons en attendre.

Il est, dès à présent, acquis pour nous que le parlement ne fera rien et nous serions très disposés à nous tenir pour satisfaits, si nous étions certains qu'il ne défera pas trop de choses. Nous ne comptons pas sur lui pour donner à la France des institutions ; nous nous contenterions qu'il ne sabote pas la défense nationale.

Or, un courant politique se dessine, en ce moment, pour essayer de refaire un « bloc » avec les deux unifications, la radicale et la socialiste. M. Caillaux qui imposa cette politique, aux dernières élections, par le truchement de M. Malvy, tente aujourd'hui de la continuer, et déjà il annonce, dans les coins, son ministère pour 1915.

Et ceci serait, au total, assez comique, si la loi de trois ans n'était destinée à devenir l'otage nécessaire de cette combinaison. Si partisan que l'on soit de la politique du passé, encore ne faudrait-il pas lui sacrifier la défense nationale.

Sachons donc gré à M. Poincaré et à M. Doumergue de l'effort qu'ils vont faire pour sauver la loi de trois ans, en rayant décidément les socialistes de la majorité ministérielle.

Nous l'avons dit, ce louable effort ne suffira pas à prolonger très longtemps l'existence ministérielle de M. Doumergue. Les nouveaux amis, qu'il va s'adjointre pour remplacer les socialistes sacrifiés, ne tarderont pas à lui demander des gages, c'est-à-dire des places et, faute de satisfaire tout le monde, il se trouvera bientôt sacrifié lui-même. Il tombera alors et,

comme on dit : « il tombera à droite » — ce qui sera au moins amusant.

La situation du nouveau bloc de gauche se révèle ainsi des plus curieuses : personne ne semble douter qu'il détermine la majorité, mais personne cependant ne le croit en mesure de faire triompher ses desseins.

Dès le premier jour de la session et lorsqu'il faudra nommer un président, cette situation se révèlera avec éclat. Il semble, dès à présent, acquis que M. Deschanel sera renommé président et l'on doute même que les nouveaux bloccards puissent découvrir seulement un candidat à lui opposer.

Il en va de même pour la loi de trois ans, qu'ils combattent le plus obstinément, mais dont ils ne sauraient espérer venir à bout.

Ils auront peut-être la majorité — et là-dessus je ne veux pas ergoter — mais ce sera à condition de ne pas s'en servir.

Nous ne nous dissimulons d'ailleurs point que toutes les majorités, qui pourraient se fonder dans la prochaine Chambre, auraient le même destin ; et la coalition des centres même, telle que MM. Clemenceau, Klotz et de Monzie la définissent, ne pourrait se constituer que sur cette base :

— Nous ne parlerons pas de la loi militaire, à condition que vous ne parliez pas de la proportionnelle.

Ceci n'empêche d'ailleurs pas chaque parti de faire appel à une politique de netteté.

Nous sommes là-dessus tout à fait d'accord. Simplement, nous ajoutons que cette politique nette ne pourra se faire qu'en dehors du Parlement.

Et déjà nous enregistrons avec satisfaction que cette politique s'ébauche. Tout le monde se rend compte que notre démocratie manque d'idées, ou, tout au moins, de préoccupations.

Il faudrait trouver quelque chose pour alimenter l'activité politique de ce pays. Vraiment ce que nous avons ne suffit pas.

M. Gaston Thomson, ingénier, propose de le chercher dans le « Barodet ».

— Préparons le « Barodet », écrit-il dans un récent numéro de *l'Homme Libre*, c'est-à-dire cherchons dans le recueil officiel des professions de foi des députés.

Mais le *Matin*, qui a moins d'illusions, sent qu'il vaut mieux chercher ailleurs :

*En 1869 le parti républicain dressa un grand programme d'avenir. Ce programme, il aura fallu près d'un demi-siècle pour l'épuiser. Cependant toutes les réformes qui y furent inscrites vont être enfin réalisées.*

*Après, qu'allons-nous tenter ?*

Le terrain des débats politiques est trop étroit, l'horizon trop borné.

Quatre problèmes sont à l'ordre du jour du Parlement. Quand ils seront résolus (de quelque manière que ce soit), la République n'aura pas achevé sa tâche. Quel idéal devra-t-elle alors se fixer ?

*En d'autres termes, où est l'avenir de la France ?*

Notez que le *Matin* ne le demande pas aux parlementaires, il ne le demande même pas au *Barodet*, il le demande à ses lecteurs.

Le fait qu'une telle consultation puisse être organisée, au lendemain d'une période électorale, est, à lui seul, singulièrement intéressant.

Eh quoi, tous les citoyens français viennent de se prononcer sur tous les grands problèmes de la politique, et l'on peut, quinze jours tout juste

après cette consultation, leur demander, sans faire éclater tout le monde de rire :

— Maintenant que les élections sont finies, dites-nous donc ce qui, en politique, vous intéresse ?

Pourtant personne ne songe seulement à sourire. Tout le monde sent bien confusément que les élections sont une chose et que la politique en est une autre.

Voilà longtemps que nous ne disons pas autre chose. Il est vrai que nous ne l'avons jamais dit avec autant de force et de brutalité.

ROBERT DE JOUVENEL.

## APRÈS LE DUEL

### *Petit dialogue à Saint-Lazare.*



— Moi, je tire au corps ! dit-Elle.

— Moi, dit-II, je tire en l'air !

— C'est de la guerre en dentelle !

— Le geste est beau ! — Mais peu clair !

Six balles valent mieux qu'une !

— J'aurais, m'y voici songeant,

Dû faire un trou dans la lune !

— Tu ne penses qu'à l'argent !

— Non ! tu me prends pour un autre :

Je soigne l'honneur aussi !

Oui ! l'honneur ! le tien, le nôtre !

Tu ris ? Nieras-tu ceci :

Comme deux et deux font quatre,

Je suis quelqu'un, (c'est couru !)

Avec qui l'on peut se battre !

Qui l'eût dit ? et qui l'eût cru ?

LOUIS MARSOLLEAU.

## «Pour son homme»?



Parmi toutes les lettres que l'*Œuvre* a reçues dernièrement à propos de l'affaire Caillaux — une surtout m'a frappée. Si je n'en cite qu'un extrait anonyme — c'est avec le regret de me conformer au désir de son auteur — car elle est intéressante, et pose nettement la question qui devait être posée.

« Pourquoi la justice cherche-t-elle à convaincre Mme Caillaux d'avoir tué notre pauvre Calmette pour éviter la publication d'une pièce politique ?

« Et pourquoi la défense cherche-t-elle à prouver qu'il s'agissait au contraire de lettres privées, personnelles à Mme Caillaux ?

« En ma candide jugeotte il me semble au contraire que, dans le premier cas, Mme Caillaux ayant tué, non pour soi, mais pour son mari, serait excusable — et qu'elle ne le serait pas — ou peu — dans le second ayant tué pour soi-même... Je me crois honnête homme. J'ai tué pourtant — par ordre, il est vrai — et, soldat, pour la nation. Mais la nation, qu'est-ce, sinon une façon de mère, de sœur, d'épouse ? — Or, je n'ai jamais eu le moindre remords du sang que j'ai versé. — Alors que même dans le cas de défense très, très légitime, il me serait pis que pénible, de me souvenir d'une agonie dont j'eusse été la cause. »

Ah ! que je suis de votre avis, Monsieur ! Tuer pour une idée peut être beau héroïque, si vous y risquez votre peau. Tuer par vengeance personnelle, supprimer un être humain parce qu'il vous gêne — est la suprême lâcheté.

Mme Caillaux tuant « pour sauver son

homme » ? Elan de la femelle qui défend son mâle attaqué, instinct venu des mêmes sources pures que cet instinct maternel qui fait jaillir les plus sublimes dévouements, — c'est un geste stupide et maladroit, quant à ses conséquences — excusable en somme parce qu'il est désintéressé et passionné.

Mme Caillaux tuant pour que ses relations ignorent qu'elle écrivait trop tendrement à son mari « avant la lettre » — tuant par orgueil affolé, par vanité blessée — c'est un assassinat sans excuses.

Pour moi, toute la question est là — combien angoissante ! — et si j'avais à défendre Mme Caillaux, voilà ce que je dirais aux jurés :

« Cette femme, depuis des mois, a vécu dans une atmosphère surchauffée, de luttes, de discussions, de violence, de haine — et peut-être de terreur. Nuit et jour, ses nerfs se sont détriqués au contact d'autres nerfs exaspérés jusqu'à la démence, et, petit à petit, la contagion l'a gagnée : l'idée fixe de la vengeance l'a hantée.

» Un jour elle entendit :

« Il faut que j'aille casser la gueule à Calmette. »

» Alors, pour qu'il ne lui arrivât rien, à « Lui », c'est elle qui y est allée. — Cette femme n'est pas coupable. Le coupable est celui qui l'a suggestionnée, qui l'a conduite, poussée, précipitée dans cette aventure tragique, et qui se cache lâchement derrière ce sacrifice. »

Mais qui oserait dire cela ? — Ce n'est pas l'avocat payé par M. Caillaux. Aussi bien il mentirait, et le sait.

Il a vu la formation progressive, et parfois si pénible, de la légende imaginée par M. Caillaux et sa femme. Il s'est entretenu quotidiennement

avec cette cliente difficile. Et d'abord, il l'a entendue soutenir qu'elle avait tué pour défendre « sa pudeur d'épouse et son honneur de mère ». Alors, il a pu se réjouir, à l'avance, d'une plaidoirie aisée. Devant nos jurés naïfs et puérilement sentimentaux, les mots ont une valeur excessive; les formules opèrent elles-mêmes. « Pudeur d'épouse et honneur de mère ! » C'est la bonne phrase de feuilleton. Elle devait porter. Elle eût porté.

Et puis, un beau matin, et pendant que M. Caillaux est à Mamers, Mme Caillaux s'avise d'imaginer un argument. C'est celui-ci : « Je demande la publication des lettres. »

Alors : la pudeur d'épouse, l'honneur de mère?

M<sup>e</sup> Labori, je pense, a dû être un peu effaré. Toute sa plaidoirie s'en allait, au hasard d'un interrogatoire mal préparé. Et, ce jour-là, il a dû enfin connaître sa cliente, et comprendre.

Comprendre qu'elle n'est pas autre chose qu'une méprisable et sanglante vaniteuse, que la crainte d'une tache à sa robe — encore neuve — de « Dame », rendit folle, un jour.

ISABELLE DE COMMINGES.

---

*Une phrase d'un article paru dans l'Œuvre du 7 mai dernier a éveillé la susceptibilité de certains Corses. Nous tenons à affirmer que cette phrase n'était qu'une boutade. Nous n'avons jamais voulu porter en rien atteinte à la dignité des Corses pour lesquels, d'une façon générale, nous ne professons que des sentiments d'estime, et parmi lesquels nous comptons beaucoup d'amis.*

---

## Les Jurés du Procès Caillaux.

---

Un méchant bruit courait. On disait : Caillaux va choisir les jurés. Il ne prendra que des lecteurs du *Radical* et de la *Lanterne*. En cherchant bien, on peut trouver douze lecteurs du *Radical* et de la *Lanterne*. Caillaux est un homme adroit. Il les trouvera. Ils déclareront à l'unanimité que Mme Caillaux n'a pas tué Calmette. Et le tour sera joué. Jo redeviendra ministre, et Mme Caillaux, à ses côtés, recevra le tzar, au mois d'octobre prochain.

Naturellement, il se rencontrait des gens pour attacher créance à ces propos. Et même, il s'en rencontrait beaucoup. Avez-vous remarqué que, si l'on annonce à la foule un passe-droit, une pression, d'ignobles faveurs, une corruption, une injustice, un scandale, enfin, la foule se montre parfaitement certaine qu'on dit la vérité? Tel est l'état d'esprit où nous a mis ce régime.

Mais M. le président Planteau veillait. M. le président Planteau tient vivement à ce que la magistrature ne puisse être soupçonnée de faiblesse ou d'aveuglement. On ne saurait trop le louer de ce dessein honorable.

Donc, M. le président Planteau voulut tirer les jurés au sort avec solennité. Ordinairement, cette petite cérémonie se déroule dans la simplicité et l'obscurité. Le président et ses assesseurs se font apporter l'urne, cachetée où sont les noms de nos magistrats bourgeois. Ils en sortent 240 bulletins. Pas un de moins. Et voilà la justice assurée pour un trimestre. Nul ne s'était jamais avisé de surveiller l'opération.

Mais, cette fois, l'avocat-général est présent.

Les journalistes emplissent la salle. M. le président Planteau a une mine magistrale. Il ordonne à l'huissier Émile de lui apporter l'urne. L'huissier Émile se met en devoir d'obéir. Il saisit l'urne. Il s'avance vers le tribunal. Déjà il touche du pied la première marche de l'estrade. A ce moment l'éclat de son rôle l'intimide. Tant de regards fixés sur lui le déconcertent. Il fait un faux pas. Il glisse. Il trébuche. Et voilà l'huissier Émile sur le plancher cependant que l'urne roule à ses côtés.

Il se releva, tout confus. Il n'en revenait pas. Il disait :

— Voilà trente et un ans que je fais ça sans qu'il m'arrive rien, et il faut que je tombe précisément aujourd'hui!

Les magistrats se concertèrent en grand émoi. A la fin, ils se décidèrent à rendre une manière d'arrêt, pour certifier que l'urne leur était arrivée intacte, et qu'ils avaient vu les cachets respectés, avant la chute de l'huissier Émile.

Puis, ils tirèrent.

Ils tirèrent, comme je vous l'ai dit, 240 noms, soit 216 noms de jurés titulaires et 24 noms de jurés suppléants.

Pourquoi, 240?

Voici :

Chaque trimestre se divise, judiciairement, en six sessions d'assises de quinze jours chacune. Pour chaque session, il faut douze jurés seulement, mais l'avocat général et l'avocat de la défense ont le droit d'en récuser chacun douze. Il est donc nécessaire que la liste des jurés comprenne trente-six noms. L'accusation et la défense en repoussent vingt-quatre à elles deux. Et il en reste finalement douze.

En outre, comme il peut se trouver que quelques jurés soient malades ou empêchés, on désigne quatre jurés suppléants. Ainsi, chaque session exige 40 jurés. A six sessions, cela fait 240 jurés.

Rien n'est beau comme l'arithmétique.

Et que peut-on dire ? M. le président Planteau, d'une main impartiale, a tiré ses 240 jurés. Parmi ces 240 sont les douze qui décideront si Mme Cail-

laux a assassiné Calmette, ou non. M. le président Planteau, selon toute apparence, ne les connaît point. Donc, les garanties sont entières. C'est le hasard qui a choisi. Ce n'est pas M. Caillaux. M. Caillaux n'a plus qu'à s'en remettre à la fortune. Et comment soutenir qu'il va trier les jurés, chercher parmi eux les hypothétiques lecteurs de ses journaux.

Les méchantes langues, cependant, continuent de frétiller.

Elles disent :

— On n'a pas tiré au sort 240 jurés, mais bien six équipes de 40 jurés chacune.

La première opérera pendant la première quinzaine de juillet. La deuxième pendant la seconde quinzaine de juillet.

La troisième et la quatrième, pendant les deux quinzaines d'août.

La cinquième et la sixième, pendant les deux quinzaines de septembre.

M. Caillaux va prendre des renseignements sur ces équipes. Il cherchera si l'une ne contient pas plus de radicaux que les autres. Est-ce, par exemple, celle qui a été affectée à la deuxième quinzaine d'août ? Alors, M. Caillaux s'arrangera pour que le procès vienne pendant la deuxième quinzaine d'août.

Rien n'est plus simple, Mme Caillaux n'a qu'à tomber malade en juillet, et à se rétablir le 10 août. On n'aura pas la cruauté de la trainer pantelante aux assises.

Il y a, d'ailleurs, d'autres moyens extra-médicaux, dont nous parlerons à l'occasion. Mais enfin, la maladie suffit. Et puis M<sup>e</sup> Labori a des convenances personnelles. Supposez qu'il se trouve empêché de plaider avant le 15 août. Va-t-on le faire amener à la barre par des gendarmes ?

Donc voilà Mme Caillaux comparaissant aux assises de la seconde quinzaine d'août. Le président appelle les noms des magistrats provisoires. L'avocat-général récuse douze jurés. M<sup>e</sup> Labori en récuse douze. C'est bien le diable si, en s'y mettant tous les deux, ils n'arrivent pas à épurer radicalement la liste, et à n'y laisser que douze purs.

Alors, Mme Caillaux est acquittée.

— Mais vous supposez donc que l'avocat géné-

ral, qui sera, en l'occurrence, M. Herbaux lui-même, s'accordera avec la défense pour expulser les jurés qui déplaisent à M. Caillaux ?

— Nous ! Nous n'avons jamais dit rien de semblable. Nous exposons seulement une hypothèse que font les méchantes langues. M. Herbaux est un magistrat intègre. Nous en sommes absolument persuadés. Et il récusera, au contraire, tous les jurés qu'il soupçonnerait d'être, à l'avance, favorables à la criminelle.

FRANÇOIS LEBON.

---

## Enseignements de l'Affaire Cadiou

---

Grâce à l'instruction de l'affaire Cadiou, nous avons appris beaucoup de choses.

Nous connaissons maintenant la recette de la fabrication de la poudre française. La poudre française se fabrique avec de l'argent allemand. On dit toujours que ce qui est allemand est lourd ; c'est une injustice : cette poudre saute très bien.

Entre la poudre française et l'argent allemand, l'intermédiaire indiqué est, bien entendu, un député français.

Nous savons, d'autre part, comment on démasque un criminel. Il n'y a qu'à suivre l'exemple du procureur Guilmard, en présence du cadavre égorgé de Cadiou : on demande à l'un des assistants son couteau pour tailler un crayon, et l'on montre le couteau en disant : « Voici l'instrument du crime. » Si le propriétaire du couteau se fâche, il est coupable.

Si d'aventure on découvre ensuite que la victime n'a pas été égorgée, mais tuée d'un coup de revolver, le propriétaire du couteau est coupable cependant.

Il n'avait qu'à ne pas prêter son couteau au procureur.

Le procureur est chargé de rechercher les criminels. C'est une sorte de chasse. Le chasseur, lorsqu'il n'a pu atteindre une perdrix, aime cependant à rapporter quelque chose au logis, et tire sur des hirondelles. De même, il arrive que le procureur, lorsqu'il n'a pu joindre le coupable, met la main, pour n'être pas bredouille, sur un innocent.

Espérons que M. Guilmard fera meilleure chasse une autre fois.

### Autres enseignements :

La balle qui a pénétré dans l'occiput de M. Cadiou, « a été, selon toute vraisemblance, la cause de la mort ». C'est le Dr Paul qui nous fait, dans son rapport, cette révélation. Mais cela, nous nous en doutions.

Ce qui est plus original, et que nous ignorions, c'est qu'en matière criminelle, les expertises importantes ont lieu trois mois après l'ouverture des poursuites.

Comme cela, si elles tournent favorablement pour l'inculpé pendant ses trois mois d'attente, celui-ci aura toujours expié un peu.

Nous avons également appris que la prison de Brest est moins confortable que celle de Saint-Lazare, qui se trouve à Paris. Il est vrai que Pierre est un provincial, qu'il n'a point de raffinement et qu'il n'entend rien à la politique. Il est vrai, au surplus, qu'il est sans doute innocent.

Si les prisons diffèrent, les justices se ressemblent. La justice de Brest est pareille à celle de Paris, en ceci qu'elle opère sans hâte. Il faut autant de temps à Paris pour établir la culpabilité d'un assassin qui avoue, qu'il en faut à Brest pour ne pas établir celle d'un innocent qui n'avoue pas.

Car Pierre n'avoue pas. C'est un très mauvais procédé à l'égard de M. Bidart de la Noë, juge d'instruction, qui voit ainsi sa carrière compromise par l'entêtement regrettable d'un inculpé.

Aussi, lorsque la mère de Pierre est venue trouver ce magistrat, pour lui demander de lui

confirmer la nouvelle de la mise en liberté, M. Bider a refusé de répondre à cette mère inquiète. Elle a dû attendre quelques minutes, qui furent longues : ça lui apprendra à être la mère d'un innocent.

Toutes ces constatations sont de nature à nous rassurer.

Contrairement à l'opinion répandue, la justice n'est pas boiteuse. Elle est cul-de-jatte. Mais il suffit, pour lui donner des ailes, qu'un grand journal du matin se montre désireux d'en finir.

JEAN BRÉZOLES.

## Tablettes de Pangloss

### Simple histoire.

M. Arthur Meyer, directeur du *Gaulois*, avait avec M. de Maizières quelques difficultés d'ordre pratique : il s'agissait expressément du renouvellement d'un contrat et M. Meyer repoussait celui que lui présentait son collaborateur.

M. de Maizières offrit un arbitrage et proposa de s'en rapporter à l'avis de l'un de nos confrères, que par déférence, sans nul doute, pour son directeur, il choisit du nom de d'Eglise.

Mais M. Arthur Meyer ne souhaitait point qu'on l'influencât :

— D'Eglise, dit-il, je ne connais point cela. Il faudrait qu'il fût au moins prince d'Eglise pour que je pusse décentement subir ses arrêts.

— Vous accepteriez donc, demanda M. de Maizières, l'arbitrage d'un cardinal ?

M. Meyer ne pouvait pas se dérober à cet honneur.

Et M. de Maizières s'en fut trouver le cardinal Amette, qui sourit, prit le contrat et convia le directeur du *Gaulois*.

Celui-ci accourut tout essoufflé et tout confus de cet excessif honneur qu'un cardinal faisait à un néophyte.

Mgr Amette tendit à M. Meyer un papier timbré :

— Voulez-vous le lire ?

M. Arthur Meyer n'y songeait pas :

— Un contrat fait par votre Eminence ? Je le signe, sans le lire.

Il signa, puis sortit avec M. de Maizières. Tous deux regagnèrent le *Gaulois* dans la même voiture.

Cependant M. Meyer désirait connaître les engagements qu'il avait pris. Il sortit le contrat de sa poche et, tandis qu'il le lisait, son visage, de minute en minute, se faisait plus sombre.

Enfin, il se tourna vers M. de Maizières :

— Comme homme et comme journaliste, dit-il, je vous estime, mais comme diplomate, je vous admire.

### Chez les unifiés.

Le citoyen Jobert, socialiste uniifié, qui battit M. Jean Javal, dans l'Yonne, était, avant cette mémorable circonstance, employé à la compagnie du gaz de Paris.

Il l'était même depuis longtemps déjà, car il allait avoir, dans deux ou trois mois, droit à la retraite. S'il se présenta dans ces conditions à la députation, c'était moins dans l'espoir d'être élu que pour réserver ses droits — et pour faire, si j'ose dire, son apprentissage. Ainsi concevait-il une vie admirablement unifiée et consacrée par tranches inégales à surveiller le gaz et à éclairer ses contemporains.

Malheureusement, les choses allèrent plus vite que le citoyen Jobert ne l'avait prévu : il fut élu.

Il fut élu, nous le répétons, quelques semaines avant que ses droits à la retraite ne fussent définitivement acquis — et le voilà fort marié.

Sans doute, nous savons que la députation lui donne, elle aussi, des droits à une retraite, mais ceci n'empêchait pas cela. Le citoyen Jobert a le sentiment très net d'être victime d'une injustice.

Et ce n'est pas encore cela qui le réconciliera avec la société capitaliste.

### Un demi-dieu.

Relevons, après *la Lutte de classe*, ces quelques phrases vraiment savoureuses que P. Hyacinthe-Loyson publia dans les *Droits de l'Homme* :

« J'ai vu le rapporteur de la loi de trois ans pâlir sous mon étreinte !... »

Je conçois que M. Briand ne tienne pas à m'avoir devant lui à la tribune, et pourtant, Briand, ce jour viendra !

« Ce cadavre sur lequel j'ai trébuché, je m'en ferais un piédestal !... »

J'ai senti contre ma poitrine le battement immense du cœur populaire et l'haleine du peuple sur mon visage; ses yeux ont reflété mes yeux; nos âmes, un instant, n'en ont fait qu'une !... »

Soyez député, M. Paté, le mandat moral c'est moi qui l'ai reçu, c'est moi le représentant du peuplet... »

J'ai senti vers la fin planer sur moi une majesté impersonnelle. Il me semblait qu'au milieu de la foule je m'effaçais comme l'homme entrant dans l'immortalité !... »

*L'Humanité* du 23 mai publie un article de tête intitulé : « Vive la France. »

Il est signé d'un Allemand : M. Hermann Wendel, député au Reichstag.

## Bourg pourri.

Le *Journal de Mamers* ayant reproduit une partie de nos « impressions », le *Courrier de Mamers*, organe de M. Caillaux, publia la petite note suivante :

### LECTURE RECOMMANDÉE

Nous ne saurions trop recommander aux Mamertins la lecture des derniers numéros du *Journal de Mamers*.

Il y verroa comment les traite un organe qui a cherché longtemps à passer ici pour un modèle de modération et de libéralisme, et qui semble, à l'heure actuelle, vouloir détenir le record de l'injure et de la violence.

Entre autres améités à l'adresse des Mamertins, ce journal traite leur ville de *bourg pourri*.

Quand on a un tel mépris de la ville où l'on est né, où l'on a fait sa fortune, où la population vous a honoré de sa confiance, à défaut de reconnaissance, on devrait avoir la pudeur de se taire.

D'abord, quand on soutient Caillaux, on ne devrait pas parler de pudeur. Et puis, on pourrait croire, d'après cet entrefilet, que nous avons fait de Mamers un foyer de pourriture, une moderne Sodome.

En intitulant notre numéro du 30 avril : « *Le bourg pourri* », nous pensions que personne en France, même à Mamers, ne pouvait se méprendre sur le sens de cette expression. Il suffit en effet d'ouvrir le plus modeste « guide-ânes » pour y trouver cette définition :

*Bourg pourri.* — Bourg anglais dont les électeurs vendaient facilement leurs suffrages au candidat qui désirait se faire envoyer au Parlement.

*Petit dict. Larousse.*

M. le sous-préfet de Mamers, collaborateur régulier du *Courrier de Mamers* ne sait donc pas cela ?

Ou préfère-t-il laisser croire aux Mamertins que nous les avons tous traités de « pourris » ?

J. P.

## PRIMEURS

(Sous cette rubrique, nous publierons chaque semaine les meilleures pages des livres nouveaux.)

### UN HOMME

Les regards de haine dont je suis fusillé dans la cohue, dans la saturnale parisienne, je peux les rendre de haut en regards de mépris : car il n'y a pas de masque insolent sous lequel je ne lise la bassesse, l'angoisse; et j'en sais habituellement les causes.

Les petites préfaces de mes livres seront des points de repère pour la rédaction de mes mémoires quand je ne serai plus bon qu'à raconter le passé.

Mais je puis encore vivre le présent, et travailler sans défaillance à la tâche que j'ai définie ailleurs : Garder une patrie, refaire un peuple.

S'il y a des accalmies entre deux campagnes de guerre, la besogne n'avance pas moins. L'aliment que j'offre à mes concitoyens est parfois trop substantiel pour leurs estomacs débiles. Quelques centaines d'écrivains et de politiciens subalternes doivent s'employer longtemps à remâcher les idées et les formules qu'ils m'empruntent libéralement, pour les faire digérer au public.

Ainsi, depuis une quinzaine d'années, je retrouve le contenu de *l'Armée nouvelle*, de *l'Armée contre la Nation* et de quelques autres livres datés de la période dreyfusiste dans les feuilles socialistes, révolutionnaires, radicales, dans les harangues ou les rapports des parlementaires, dans les compilations des militaires en mal d'avancement. Et d'puis quatre ans, la presse néo-royaliste ou néo-nationaliste, les jeunes littérateurs qui prennent le vent, les journaux qui exploitent le patriotisme comme une affaire de publicité financière ou phar-

maceutique, recopient en les délayant les articles condensés dans *le Réveil* (1906-1911).

Je salue au passage, dans leurs bons devoirs d'écoliers, les arguments et les assemblages de mots qui portent ma marque. Je mesure alors le chemin que fait mon idée, transportée par ces mille canaux d'irrigation, et l'étendue des terres qu'elle fertilise.

Quand j'entendis M. Aristide Briand, défenseur de Gustave Hervé dans le procès du *Poupiou de l'Yonne*, réciter textuellement cinq pages d'un de mes plus violents pamphlets contre le militarisme comme s'il les avait pensées lui-même, et s'en faire un succès oratoire; quand je trouvai dans *l'Eclair* du 8 mai 1911 l'article du général Negrir contre l'obéissance passive et contre l'emploi de l'armée aux grèves; quand je lus au *Journal officiel* du 11 juin 1913 le discours du général Pédoya sur la loi militaire, je ne pus douter de mon apostolat.

Je n'en puis douter davantage, quand je constate l'émulation des jeunes royalistes et des jeunes républicains opportunistes à ranimer le sentiment patriotique — l'instinct de conservation — selon la formule du *Réveil*.

Ce livre ici est à sa place entre la bataille d'hier et la bataille de demain.

Profitons pour philosopher, du répit que nous accorde le Destin boiteux et lent comme la Justice.

Il sera temps de reprendre le harnois lorsque le drame inéluctable commencera. Même le peuple français, alors, détournera son attention des histrions et des catins pour appeler des hommes — s'il en reste.

URBAIN GOHIER,  
(Pour être sages).

#### Demandez à L'ŒUVRE :

<p><b>Le Réveil</b> <b>1 fr. 25</b></p> <p><b>Pour être sages</b> <b>3 fr. 50</b></p>	<p>PAR</p> <p><b>Urbain Gohier</b></p>
---	--

*Pour tout ce qui concerne la publicité financière et commerciale, l'Œuvre décline toute responsabilité.*

## BULLETIN

A la veille du chômage de l'Ascension, les tendances du marché financier ont été franchement mauvaises. Mais il faut avouer que l'on ne fait rien pour qu'il en soit autrement. Bien au contraire, il semblerait que tout le monde s'emploie à aggraver la crise de confiance que nous traversons depuis si longtemps et qui a fini par rendre les affaires nulles sur un marché devenu d'une dangereuse nervosité.

On a ainsi publié, sur notre situation financière, des données d'un pessimisme aigu et la cote du Fonds national s'en est aussiitôt gravement ressentie. On s'éloigne de plus en plus, en-dessous malheureusement, du cours que M. Caillaux, alors ministre des Finances, annonçait pompeusement — on a dit que c'était en vue d'un coup de Bourse et cela en avait tout l'air! — du haut de la tribune du Parlement : il a suffi de deux séances pour reculer de trois quarts de point.

Il est permis aussi d'attribuer partie du recul en question au bruit qui a couru que le nouvel emprunt français dont il va falloir incessamment s'occuper, serait du type 4 % soumis aux impôts actuels, et qu'on l'émettrait dans quelques semaines seulement. Une opération aussi importante fera certainement concurrence à la Rente 3 % existant déjà : en attendant, elle provoque déjà des arbitrages nombreux, la baisse enregistrée la semaine dernière ne l'indique que trop, et cela ne fait que commencer.

Les nouvelles parvenues de l'étranger n'étaient pas non plus de nature à apporter un soutien quelconque au marché français. La situation en Albanie reste très tendue, et déjà l'on entrevoit la nécessité de remplacer le souverain dont la position paraît être intenable. D'un autre côté, un incident a été soulevé entre le gouvernement allemand et le gouvernement français à propos de concessions au Maroc; mais cette affaire pourra, si besoin est, se traiter devant une commission d'arbitrage.

— 826 —

## Communiqué

### Banque de Paris et des Pays-Bas

Voilà le texte des résolutions qui ont été votées à l'assemblée générale tenue le 5 mai :

#### Première résolution

L'assemblée approuve, dans toutes leurs parties, le rapport et les comptes de l'exercice 1913, tels qu'ils sont présentés par le conseil d'administration;

Et fixe à 75 francs par action le montant du dividende pour cet exercice.

Un acompte de 20 francs sur le dividende ayant été payé le 1<sup>er</sup> janvier dernier, le solde, soit 55 francs par action, sera payé à partir du 1<sup>er</sup> juillet 1914, sous déduction des impôts établis par les lois de finances.

#### Deuxième résolution

L'assemblée générale nomme M. Jacques Kulp, censeur.

#### Troisième résolution

L'assemblée générale nomme : MM. le comte de Lyrot et Raoul Sautter, commissaires chargés de faire un rapport à la prochaine assemblée générale ordinaire sur la situation de la société, sur le bilan et sur les comptes présentés par les administrateurs pour l'exercice 1914, avec faculté, pour chacun des deux commissaires, d'accomplir seul le mandat ci-dessus, en cas d'empêchement de son collègue pour une cause quelconque;

Et fixe à deux mille francs pour chacun d'eux l'indemnité annuelle du ou des commissaires.

## PETITE POSTE

*Répondre à T. Leroi à l'Œuvre, qui transmet les lettres.*

**Pour les grands dîners.** — Où trouver dans une maison honnête des vins authentiques en bouteilles et par petites quantités, que les dispositions nouvelles de la vie moderne ne permettent plus d'acheter en fûts?

M. Laporte, concessionnaire depuis 15 ans du buffet fameux de la gare de Laroche, tout près de Chablis (le royaume du vin blanc), fait de petits envois.

M. Laporte est un gourmet, un connaisseur.

Demandez-lui les vins précieux de notre vieille Bourgogne, où il habite et qu'il amassa dans sa cave : des Pommard, des Corton, des Chambertin, des Romanée, des Chablis, des Clos Vougeot. Cela s'envoie très bien par caisse de 25 bouteilles ou par colis postal.

**PLUS DE CORS DURILLONS, ŒILS DE PERDRIX**, par l'emploi de la **POMMADE RADICALE** (marque déposée). Pour recevoir un tube avec mode d'emploi, envoyer 1 fr. 75 en mandat ou timbres à **E. THOUVENIN, Pharmacien de 1<sup>re</sup> cl. se. à SAINT-LOUUP-sur-SEMOUSE (Hte-Saône).**

**Chassis 30 HP de Dion-Bouton AY**, en gris, sans pneus, à vendre 3 500 fr. Marché bien. Un chassis 30 HP vaut 13.000 fr. et fait une excellente voiture de tourisme. Carrosserie pour 500 francs.

# COURRIER IMMOBILIER

Depuis que j'ai commencé dans *l'Œuvre* ce courrier immobilier hebdomadaire, le grand nombre de lettres que j'ai reçu me prouve que les lecteurs de *l'Œuvre* ont compris l'intérêt qu'il y a pour eux à s'adresser pour toutes leurs transactions immobilières aux services de la Société Foncière de France et des Colonies.

A la demande d'un certain nombre de mes correspondants, je donnerai chaque semaine un aperçu de quelques affaires particulièrement intéressantes, que j'ai en mains.

**Dans le centre de Paris :** bel immeuble rapportant net 25.000 francs pour le prix de 320.000 francs; il y a un prêt du Foncier à conserver de 225.000 francs. Pour un déboursé de 120.000 francs environ, on aurait un revenu net de 9.000 fr.;

Immeuble en pierres de taille, rapportant brut 17.000 fr.; hypothèque au Crédit Foncier de 140.000 francs. A vendre 230.000 francs.

Grand immeuble comprenant 3 corps de bâtiment. Revenu total 75.000 francs environ. Prix : 1.000.000, grandes facilités de paiement; hypothèques de 500.000 francs.

**Dans le 16 arrt. :** divers immeubles; tout le confort moderne; rapportant net, au moins 5%, depuis 200.000 francs; facilités de paiement ou hypothèques.

La Société Foncière de France et des Colonies est aussi chargée de vendre dans les environs de Paris diverses propriétés d'agrément et habitations pour l'été.

**A Vaucresson notamment, maison d'habitation avec grand jardin, 4.000 mètres, 35.000 francs. grandes facilités de paiement (à faire quelques réparations).**

Je tiens à signaler de nouveau à mes lecteurs que la Société Foncière de France et des Colonies connaît au Maroc, dans la région la plus fertile et la mieux pacifiée, dans la Chaouia, divers domaines pouvant être cultivés, soit par le propriétaire, soit par les indigènes, depuis 20 ou 25.000 fr. Ces terrains prennent tous les jours une valeur plus grande et dès que les moyens de communication se seront développés, il faut s'attendre à une hausse considérable sur les prix pratiqués actuellement.

Pour tous renseignements complémentaires s'adresser à M. l'Administrateur-délégué de la Société Foncière de France et des Colonies, 3, rue de Marivaux, Paris.

## Notre Programme

**L'ŒUVRE** dit tout ce que ne disent pas les autres.

**L'ŒUVRE** dénonce toutes les tares et toutes les hontes du « régime abject ».

**L'ŒUVRE** est la voix de tous ceux qui, sans distinction d'opinion, éprouvent le besoin de crier :

— Assez ! Tout, mais pas ça !

Ceux qui trouvent que tout va pour le mieux dans la meilleure des républiques ne lisent pas **L'ŒUVRE**.

C'est dire qu'elle est lue par tout le monde.

Abonnez-vous à **L'ŒUVRE** ! Faites des abonnés à **L'ŒUVRE** !

On trouve L'ŒUVRE dans tous les kiosques, dans toutes les gares.  
On la trouve aussi chez soi tous les jeudis pour DIX francs par an.  
Il suffit d'envoyer ces dix francs.

## BULLETIN D'ABONNEMENT

---

*Je, soussigné (nom, prénom)*

*(adresse)*

*déclare m'abonner pour un an<sup>(1)</sup>, pour six mois<sup>(1)</sup> à L'ŒUVRE à dater du 1<sup>er</sup>*

*Ci-joint le montant de l'abonnement : dix francs<sup>(1)</sup>, six francs<sup>(1)</sup>.*

*Veuillez faire percevoir le montant de l'abonnement : dix francs<sup>(1)</sup>, six francs<sup>(1)</sup>.*

SIGNATURE :

---

*(1) Riffer l'une ou l'autre de ces indications. — Les abonnements partent du 1<sup>er</sup> de chaque mois.*

---

*Détacher en suivant le pointillé et adresser ce bulletin à l'Administrateur de L'ŒUVRE, 220, Fg St-Honoré, Paris (8<sup>e</sup>).*